

32J04

Lac Omo

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
 P-Eu écarté de renouvellement, U-Réfusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
 N-Réfusé de renouveler, Z-Désistement  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Réfusé

**Statut du site d'extraction:**  
 O- Ouvert sous conditions, C- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

**Substance extraite:**  
 G- Gypse, C- Dolomie, U- Autre  
 S- Sable, P- Pans concassés, X- Calcite  
 D- Dicalcaire, J- Terre jaune, R- Résidu miniers inertes  
 E- Minerai de silice, M- Marbre, S- Sable  
 I- Minerai de silice, N- Terre noire, T- Tourbe

**Statut du site d'extraction:**  
 O- Ouvert sous conditions, C- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Contrainte à l'activité minière

**Contrainte majeure**

- Terrain réservé à l'État ou soustrait au jacobinage, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbanisée
- Terrain soustrait au jacobinage et à la désignation sur carte par arrêté ministériel (la recherche et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises)
- Terrain ou le droit de jacobiner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Terrain faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Terrain incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Terrain où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Terrain faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Terrain de catégorie II  
 Terrain de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

Entente Pikogan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nississinan de Bétiame, Essipit, Machevish, Nutschkuan

**Frontières**  
 Frontière internationale  
 Frontière interprovinciale  
 Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998  
 est de 10°46' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 1,57"  
 Système de référence géodésique North American 1983  
 Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
 ZONE 18  
 48°30'00" Coordonnée géographique  
 648000m E. Coordonnée U.T.M. Zone 18

**Echelle 1:50 000**  
 0 1000 2000 3000 mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

32J04	32J05	32J06
32J03	32J04	32J05
32J02	32J03	32J04

